

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) DE L'USINE YARA

située sur la commune d'Ambès

Une consultation du public sur le projet de plan particulier d'intervention de l'usine YARA d'Ambès aura lieu du 23 juin 2020 au 24 juillet 2020.

Cette consultation est prévue par l'article R-741-26 du Code de la Sécurité Intérieure.

Ce plan d'urgence définit les modalités d'organisation des secours publics et les mesures d'information et de protection des populations en cas d'accident grave impactant les installations de l'usine YARA d'Ambès.

Dans ce cadre, toutes les personnes intéressées pourront faire part de leurs observations dans des registres ouverts à cet effet dans les mairies des 80 communes concernées par la nouvelle zone d'application de ce plan (*), ainsi qu'à la préfecture de la Gironde et dans les sous-préfectures de Blaye, Lesparre-Médoc et Libourne, aux heures habituelles d'ouverture du public.

L'approbation par la Préfète de la Gironde interviendra après évaluation et prise en compte des observations.

(*) Les 80 communes concernées par cette consultation sont :

- 37 communes de l'arrondissement de Blaye : BAYON-SUR-GIRONDE, BERSON, BLAYE, BOURG, CARS, CEZAC, CIVRAC-DE-BLAYE, CUBNEZAI, COMPS, CUBZAC-LES-PONTS, GAURIAC, GAURIAGUET, LANSAC, MARSAS, MOMBRIER, PEUJARD, PLASSAC, PRIGNAC-ET-MARCAMPS, PUGNAC, SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC, SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE, SAINT-CIERS-DE-CANESSE, SAINT-GERVAIS, SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES, SAINT-LAURENT-D'ARCE, SAINT-MARIENS, SAINT-PAUL, SAINT-SAVIN, SAINT-SEURIN-DE-BOURG, SAINT-TROJAN, SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE, SAMONAC, TAURIAC, TEUILLAC, VAL-DE-VIRVEE, VILLENEUVE, VIRSAC ;
- 26 communes de l'arrondissement de Bordeaux : AMBARES-ET-LAGRAVE, AMBES, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX, BASSENS, BLANQUEFORT, BORDEAUX, BRUGES, CARBON-BLANC, CENON, EYSINES, LE BOUSCAT, LE HAILLAN, LE PIAN-MEDOC, LE TAILLAN-MEDOC, LORMONT, LUDON-MEDOC, MACAU, MONTUSSAN, PAREMPUYRE, SAINT-AUBIN-DE-MEDOC, SAINTE-EULALIE, SAINT-LOUBES, SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND, SAINT-SULPLICE-ET-CAMEYRAC, SAINT-VINCENT-DE-PAUL, YVRAC ;
- 7 communes de l'arrondissement de Lesparre-Médoc : ARCINS, ARSAC, AVENSAN, LABARDE, LAMARQUE, MARGAUX-CANTENAC, SOUSSANS ;
- 10 communes de l'arrondissement de Libourne : ASQUES, CADILLAC-EN-FRONSADAIS, IZON, LA-LANDE-DE-FRONSAC, LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNAY, MOUILLAC, SAINT-GENES-DE-FRONSAC, SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE, TARNES, VERAC.